

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Commune de **SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)**  
Département du Cher

Décision n°2026-26

**DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE DE L'AVENANT  
N°1 AU BAIL A USAGE PROFESSIONNEL AVEC LE SITS  
POUR LE BIEN SIS 5 PLACE DE LA MAIRIE**

**Le Maire de la commune de Saint Martin d'Auxigny,**

**Vu** notamment les articles L2122-22 et L 2334-32 et suivants le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délégation accordée à M. le maire par délibération n°20260330-01 du conseil municipal en date du 30 mars 2026,

**Vu** la signature le 06/10/2010 avec le SITS du bail à usage professionnel pour le bureau situé au 5 Place de la Mairie,

**DECIDE**

- de **signer** l'avenant n°1 au bail à usage professionnel du bien sis 5 Place de la Mairie – 18110 SAINT MARTIN D'AUXIGNY avec le SITS pour un montant mensuel de loyer de 125 € pour une durée de 3 ans à compter du 01/07/2026 ;
- de **procéder** à la révision annuelle des loyers ;
- de **signer** tout document lié à cette opération.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié/publié sur le site internet de la collectivité  
le .....15 JUIN 2026.....  
Dépôt en Préfecture le .....15 JUIN 2026.....

Fait à Saint Martin d'Auxigny,  
le 15/06/2026

Le Maire,

Fabrice CHOLLET

